

Trail du Cap Sizun - Pointe du raz

Règlement 2020

Article 1- L'association Rederien Cap Sizun organise le 01 mars 2020 le « Trail du Cap Sizun » comportant trois trails et deux marches nordiques (chronométrée et loisir).

Article 2- Sensibilisation à l'environnement :

L'association organisatrice souhaiterait sensibiliser les participants à la protection et au respect de l'environnement.

Soucieux de diminuer l'impact environnemental et de réduire le tri des déchets, nous vous invitons à vous munir de tasses/verres/gobelets individuels aux points de ravitaillement.

Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen. Nous déplorerons toute attitude contraire à cette éthique, de fait :

- les jets de ravitaillement usagé en dehors des zones de ravitaillement,
- la dégradation de la flore,
- la circulation en dehors des sentiers balisés,
- les comportements irrespectueux envers les organisateurs et bénévoles,

entraîneront la disqualification du participant négligent de ces règles.

Article 3- Trails et marches nordiques chronométrées :

-Trail 30km

Inscription sur www.klikego.com 14,00 euros (limité à 400 coureurs)

Départ 9h00

Matériels obligatoires : gobelet individuel, téléphone portable, vêtements de rigueur en fonction de la météo.

Chronométrage par puce électronique

Challenge sur le segment « Bestrée - Poulbiche »

En cas de mauvais temps l'organisation se donne le droit de modifier le parcours.

-Trail court 14km

Inscription sur www.klikego.com 8,00 euros (limité à 400 coureurs)

Départ 9h30

Matériels obligatoires : gobelet individuel

Chronométrage par puce électronique

-Trail découverte 5km

Inscription sur www.klikego.com 5,00 euros (limité à 100 coureurs)

Départ 10h00

Epreuve en boucle

-Marche nordique chronométrée de 15km

Inscription sur www.klikego.com 8,00 euros (limité à 100 marcheurs)

Départ 9h45

Matériels obligatoires : gobelet individuel, **sabots de bâtons sur la partie côtière sous peine d'exclusion**

Chronométrage par puce électronique

-Marche loisir de 15km (avec ou sans bâtons, même parcours que la marche nordique chronométrée)

Inscription sur place le matin même 5,00 euros (limité à 100 marcheurs)

Départ unique 9h55

Matériels obligatoires : gobelet individuel, **sabots de bâtons sur la partie côtière sous peine d'exclusion**

Pas de chronométrage

Interdit aux chiens même tenu en laisse

Article 4- signalisation :

Quatre marquages distincts:

- rubalise
- panneaux fléchés
- drapeaux rouges sur le côtier (Trails)
- drapeaux jaunes pour la partie côtière du parcours de marche nordique.

Article 5- ravitaillement :

Trail 30km : 4 postes de ravitaillement

Trail 14km : 1 poste de ravitaillement

Marches nordiques : 1 poste de ravitaillement

Pas de gobelets à disposition sur les ravitaillements.

Article 6- inscription/annulation/remboursement :

- Les licences de triathlon FFTRI ne seront validées qu'à la condition de porter la mention : « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme/course à pied en compétition ».
- **Inscriptions exclusivement en ligne** sur www.klikego.com (une taxe est appliquée par le site internet en sus de notre tarif d'inscription)
- **Pas d'inscription Trails ni d'échange de dossard sur place**
- Ne seront validées que les inscriptions complètes
- Clôture des inscriptions le jeudi 27 février 2020 (ou dans la limite du nombre de participants fixé par l'organisation)
- Sans certificat médical conforme ou photocopie de licence en cours, **l'inscription sera annulée sans aucun remboursement.**
- Afin d'éviter toute contestation, **les demandes d'annulation justifiées par un certificat médical, devront nous parvenir avant le 15 février 2020**, passé ce délai, aucune demande ne sera prise en compte.

Article 7- récompense :

Lots pour tous et récompenses aux premiers scratch et au premier de chaque catégorie du classement général suivant les catégories 2019 (junior, espoir, senior, master).

Challenge Trail 30km : récompense aux plus rapide sur le segment « Bestrée - Poulbiche » (1^{er} homme et 1^{ère} femme).

Article 8- divers :

Horaire du retrait des dossards à la salle multi-activités de Cléden-Cap-Sizun :

Samedi 29 février de 14h00 à 18h00
et dimanche 1 mars à partir de 7h00

Port d'un dossard obligatoire
Pas d'accompagnateur vélo sur les parcours

Article 9- droit à l'image :

Le concurrent autorise les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes et audiovisuelles prises à l'occasion de sa participation au Trail du Cap Sizun - Pointe du Raz sur tous les supports y compris documents promotionnels et publicitaires, sur lesquels il pourrait apparaître.

Article 10- responsabilité civile :

Les organisateurs ont souscrit une assurance de responsabilité civile qui les couvre ainsi que leurs préposés et tous les participants du Trail du Cap Sizun - Pointe du Raz.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement, les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique, de perte, vol d'objets ou de matériel.

Article 11- sécurité :

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

Vous devez assistance à toute personne en danger, en cas de détresse alertez ou faites alerter l'organisation située sur le parcours.

Ne laissez pas seule une personne blessée.

En cas d'abandon, il est obligatoire de remettre son dossard à un membre de l'organisation.

Les organisateurs se donnent le droit d'annuler l'épreuve en cas de conditions climatiques mettant en péril la sécurité des coureurs, sans donner le droit à un remboursement de l'engagement.

Bonne course à toutes et tous !

L'organisation des REDERIEEN CAP SIZUN